

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 809

20 avril 2010

SOMMAIRE

3V Participations Luxembourg S.A.	38813	Green Start 111 S.à r.l.	38819
3V Participations Luxembourg S.A.	38817	INDUKERN Luxembourg S.à r.l.	38787
Ameria Luxembourg S.à r.l.	38813	ION Exploration Holdings S.à.r.l.	38786
AREA PP France S.à r.l.	38801	JCL Sàrl	38802
AREA PP France S.à r.l.	38801	JO.C. Finances S.A.	38787
Assuma S.à r.l.	38800	Kawai Participations S.à r.l.	38818
Azrou Butterflys Sàrl	38830	KLC Holdings V S.A.	38804
Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.	38806	Laumor S.à r.l.	38818
BGP Z Portfolio S.à r.l.	38806	Le Chapitre Immobilier S.A.	38812
BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.	38808	LOGOS IT Services S.A.	38803
B.O.N.D. International Group S.A.	38805	Luxmob S.à r.l.	38825
Burelbach s.à r.l.	38786	Maritza S.A.	38806
Centenary Holdings	38788	Med Company S.A.	38801
Centre de Remorquage & Locations Automobiles S.à r.l.	38786	Med Company S.A.	38803
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l.	38788	Monalie S.à.r.l.	38818
CMOS Vision A.G.	38801	Noetrib Administration S.A.	38812
Cofre S.A.	38815	NoLimit Tuning Team	38825
CP One S.A.	38832	Optimo Finance Holding S.A.	38812
De Varen	38832	Palwin S.A.	38787
De Ville Investments S.A.	38813	Potok S.A.	38786
Dolce & Piccante Sàrl	38827	Provencal Investments S.A.	38787
Dresdner Bank Luxembourg S.A.	38832	Rasenberger Toschek Advisors GmbH ...	38787
Emerald First Layer " K " S.A.	38786	Rutley European Property Holdings S.à r.l.	38803
Energio Trans S.à r.l.	38804	S.e.c.s. Europe Terroirs	38829
Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.	38804	Shopping City Zagreb S.A.	38832
Finpat S.A.	38818	Sitcom Holding S.A.	38805
Finter Fund Management Company S.A.	38804	Society Objects S.A.	38805
Gil Motor Sport S.A.	38832	Spinta Investments S.à r.l.	38802
GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l.	38809	Tabagro S.à r.l.	38805
		T.M.D. Concept S.A.	38803
		Weather Investments II Sàrl	38831

ION Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ION Exploration Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010037705/12.

(100036232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Potok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.367.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POTOK S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010037706/12.

(100036231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Emerald First Layer " K " S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010037672/10.

(100036703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Centre de Remorquage & Locations Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2010037684/10.

(100036585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Burelbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 98.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037685/10.

(100036584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Rasenberger Toschek Advisors GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rasenberger Toschek Advisors GmbH

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037708/12.

(100036229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

INDUKERN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUKERN Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037707/12.

(100036230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

JO.C. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.566.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037693/10.

(100036370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Provencal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.230.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037925/10.

(100037505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Palwin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.231.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037924/10.

(100037501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 6.015.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 Mars 2010.

Référence de publication: 2010037683/11.

(100036802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Centenary Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 7.539.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr Bruce CLEAVER, director, residing in Luxembourg as representative on behalf of De Beers, société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg being the sole shareholder of Centenary Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of notary Roger Wurth, then residing in Luxembourg, on 24th February 1967, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 55 on 6th April 1967. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 14th December 2004 by deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg, and published in the Mémorial number 251 of 21st March 2005.

The director declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all five hundred thousand eight hundred and thirty-one (500,831) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Deletion of the entire article 7.4. of the articles of association of the Company and re-numbering of articles 7.5 to 7.9 into articles 7.4. to 7.8.

B. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to take into account the above amendment in substantially the form attached to the proxy.

The Decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to delete the entire article 7.4. of the articles of association of the Company and to re-number articles 7.5. to 7.9 into articles 7.4. to 7.8.

Second resolution

As a result of the preceding resolution it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

«Chapter I. Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares

Art. 1. Status and Name. The company is a joint stock holding corporation (société anonyme) called Centenary Holdings («the Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by resolution of the Directors of the Company («the Board»), or elsewhere upon fulfilment of the condition set out in Article 27.4.

2.2 The Board may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the Company as carried out through its registered office or affect the ease of communication between that office and foreign countries occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad until complete

cessation of such abnormal events. Such transfer shall be effected by a declaration made and brought to the attention of third parties by one or more of the Directors or officers of the Company, having the power to bind it for current and everyday acts of management. This temporary measure shall however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Objects

3.1 The object of the Company is the holding of investment interests in any enterprise in whatever form, (in particular in any company of the Group of which the Corporation is part («the Group»)), and the management, control and development of such interests.

3.2 The Company may take any measure and carry out any operation which it deems useful directly or indirectly for the attainment and development of its objects whilst remaining within the limits established by the law of 31 July 1929 on holding companies and by applicable regulations. As a financial holding company, it may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of debentures or otherwise and provide loans, advances, guarantees, or other financial assistance, to meet the needs of the Group.

Art. 4. Duration. Subject to the provisions of Article 26 the Company is established for an indefinite period.

Art. 5. Capital

5.1 The issued and fully paid share capital of the Company is forty million sixty-six thousand four hundred and eighty (40,066,480.-) United States Dollars represented by five hundred thousand eight hundred and thirty-one (500,831) shares having a par value of eighty (80.-) United States Dollars each. In addition to the par value of the shares, there has been paid a share premium of thirty-nine million forty-eight thousand one hundred and sixty-five (39,048,165.-) United States Dollars.

5.2 The authorised capital of the Company is forty-eight million United States dollars (USD 48,000,000) divided into six hundred thousand (600,000) shares having a par value of eighty United States dollars (USD 80) each.

Art. 6. Changes in Share Capital

6.1 The Board is hereby authorized to issue further shares so as to increase the total issued capital of the Company up to the total authorized capital from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed, dated 24th August 1998, in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting from time to time.

6.2 The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any issue of shares under Article 6.1 and may from time to time resolve to effect any such issue by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right.

6.4 When the Board effects any increase in capital in terms of the above Articles, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.5 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares

7.1 Shares in the Company shall be issued in registered form.

If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

7.2 Registered shares of the Company shall be inscribed in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated for that purpose by the Company and such registers shall contain the name of each holder of inscribed shares, his address of record as notified to the Company and the number of shares held by such holder. Every transfer of a registered share shall be entered in the register of shareholders.

7.3 Transfers of registered shares shall, subject to the provisions set forth above, be effected by inscription by the Company of the transfer upon delivery of the relevant certificate or certificates to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.4 Payments of dividends will be made in respect of registered shares by cheque sent to the addresses listed in the register of shareholders to the agent or agents appointed by the Company for such purpose.

7.5 Every holder of registered shares must provide the Company with an address of record to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders.

7.6 In the event that a holder of registered shares does not provide an address of record, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such person. Any person may, at any time, change his address of record as entered in the register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicata certificate may be issued under such conditions as the Company may determine in accordance with applicable provisions of Luxembourg law.

7.8 Mutilated or defaced certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Company and shall be destroyed immediately.

Chapter II. Administration and Supervision

Art. 8. General Meetings of Shareholders («General Meetings»)

8.1 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg, in accordance with the law, on the first Tuesday in the month of May at eleven o'clock. If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

8.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire. Convening notices of all General Meetings shall fulfil all the requirements imposed by law with regard to content and publication. Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

8.3 (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting shall be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes shall be signed by the chairman and the secretary of the meeting only. The minutes shall record -

- (i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- (ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- (iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the chairman and the secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

8.4 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

8.5 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

8.6 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by the affirmative vote of an absolute majority of members present or represented. Resolutions of Extraordinary General Meetings shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented, except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company.

Art. 9. Powers of General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 10. Extraordinary General Meeting.

10.1 A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting».

10.2 All or any provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting, provided the agenda for such meeting contains the full text of the proposed resolution.

Chapter III. Board and Commissaire

Art. 11. Directors

11.1 The Company shall be managed by a Board consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

11.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of one year but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

11.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors may appoint a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 12. Board Chairman and Vice Chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 13. Board Meetings

13.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

13.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

13.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

13.4 In case of urgency Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 14. Powers of the Board

14.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

14.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary General Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

14.3 The Company will be bound regarding third parties by the joint signatures of any two Directors, or by the signature of one Director and the secretary or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 15. Resolutions of the Board

15.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast and the chairman of the meeting shall have a casting vote. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

15.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

15.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 16. Delegation of the Powers of the Board

16.1 The Board may appoint officers, including a secretary, to perform duties specified in these articles or delegated by the Board.

16.2 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees, whether or not comprising Directors, and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

16.3 If authority for day to day management is delegated to a Director, the prior consent of the General Meeting is required.

16.4 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 17. Directors' interests

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

17.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other

corporation, firm or other entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 18. Indemnity and Responsibility

18.1 Subject to article 18.3 every Director, and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent, in connection with any action or proceeding, (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 18.3 (a)), which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in article 18.3 (a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder or creditor and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties, including travelling expenses.

18.2 Subject to article 18.3 no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part, or for any other loss, damage or misfortune whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

18.3 (a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage: -

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law of 10 August 1915, as amended concerning commercial companies, or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 18.1 or 18.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 19. Commissaire

19.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

19.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

19.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 20. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 21. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December in each year.

Art. 22. Financial Statements

22.1 The Board shall cause a balance sheet and profit and loss account of the Company to be prepared in respect of each financial year.

22.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 23. Adoption of Accounts

23.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

23.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 24. Appropriation of Profits

24.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

24.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

24.3 The appropriation of the balance of the net profit, after appropriation to legal reserve, together with any other distributable reserves, shall be determined by the General Meeting on the basis of a proposal submitted by the Board. Any such proposal may further include the creation or maintenance of reserve funds, the distribution of *pari passu* dividende to holders of shares and the determination of the balance to be carried forward.

24.4 Any dividende distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividende into the currency of the actual payment.

24.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by the law.

Art. 25. Interim Dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

Art. 26. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company upon a proposal by the Board. Upon the dissolution of the Company, the General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. The net assets arising out of the liquidation after settlement of liabilities shall be applied as follows:-

26.1 in so far as possible, in paying to the holders of outstanding shares an amount per share equal to the par value on such share;

26.2 thereafter, any surplus shall be paid to the holders of outstanding shares on the basis that each such holder shall receive that proportion of the surplus that the number of shares held by him bears to the total number of outstanding ordinary shares.

Chapter VI. General

Art. 27. Emergency Procedures

27.1 The Board shall have power and authority to make such arrangements as it may consider necessary or expedient for the preservation and protection of the undertaking, property and assets of the Company and of the interests of its shareholders against loss or harm resulting from actual or threatened international or national emergencies, wars, revolutions, expropriation, confiscation or other occurrences, restrictions, or natural disasters affecting or potentially affecting such undertaking, property, assets or interests, irrespective of corporate benefits and neither the Company nor any shareholder or creditor of the Company shall have any claim against the Board or the Company to set aside or declare void any such arrangements unless it can be shown that:-

(a) such arrangements do not take account of the interests of the shareholders of the Company for the time being; or

(b) such arrangements do not take account of the claims of all creditors and other persons for the time being having bona fide claims against the Company.

27.2 Without limiting the generality of Article 27.1 any arrangement which the Board establishes pursuant to that article may take the form of an arrangement or agreement (which may be established under or governed by a law other than Luxembourg law) for transferring ownership of and/or title to any or all of the assets of the Company (including any form of property, rights or claims) to one or more fiduciaries, agents or trustees who may be persons or companies domiciled or resident outside Luxembourg to hold any such assets as fiduciary, agent or trustee for the Company or otherwise, irrespective of corporate benefit, upon and subject to such terms and conditions as the Board may determine to be appropriate.

27.3 Upon fulfilment of the conditions in Article 27.4 the registered office shall be transferred automatically, without the need for any further consents and approvals, to such place outside of Luxembourg as the Board shall, at the time of fulfilment of the conditions, consider expedient, and the nationality of the Company shall be changed accordingly.

27.4 The conditions subject to which the registered office and the nationality of the Company will be changed pursuant to Article 27.3 are that:-

(a) an international or national emergency, war, revolution, expropriation, confiscation or other occurrence, restriction or natural disaster shall have occurred or be threatened, materially affecting or potentially affecting the undertaking, property or assets of the Company or the interests of its shareholders; and

(b) the Board shall have made a declaration to that effect (which shall include a statement of the intended new registered office of the Company).

27.5 Upon any transfer of the registered office pursuant to Article 27.3 the Board shall:-

(a) amend the Articles in order to record the transfer of the registered office and may make such other adaptations to the Articles as are necessary to conform with the requirements of the law of the country to which the registered office has been relocated; and

(b) serve notice of its declaration on the shareholders and shall take steps to bring it to the attention of interested third parties.

Art. 28. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 29 July 1929 on holding companies, both as amended, shall apply.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned, after reading these minutes the director together with the notary signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M. Bruce CLEAVER, administrateur, résidant à Luxembourg en tant qu'administrateur de De Beers, société anonyme, constituée en vertu des lois du Luxembourg ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg étant l'actionnaire unique de Centenary Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée par un acte notarié du notaire Roger Wurth, alors résidant à Luxembourg, le 24 février 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 55 du 6 avril 1967. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2004 par un acte notarié du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors résidant à Luxembourg, et publié au Mémorial numéro 251 du 21 mars 2005.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient les cinq cent mille trois cent quatre-vingt-une (500.381) actions émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Suppression de l'article 7.4. des statuts de la Société dans son ensemble et renumérotation des articles 7.5 à 7.9 en articles 7.4 à 7.8.

B. Modification et refonte des statuts de la Société de sorte à prendre en compte les modifications ci-dessus de la manière telle qu'annexée à la procuration.

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de supprimer l'article 7.4. des statuts de la Société dans son ensemble et de renuméroter les articles 7.5. à 7.9 en articles 7.4 à 7.8.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

«Titre I^{er} . Statut et dénomination, siège social, objet, durée, capital, modification de capital et action

Art. 1^{er} . Statut et Dénomination. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de Centenary Holdings («la Société»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration, ou à l'étranger si la condition prévue à l'article 27.4 est remplie.

2.2. Le conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces événements. Ce transfert se fera sur déclaration faite par un ou plusieurs administrateurs ou employés de la Société ayant pouvoir d'engager la Société pour des actes de gestion journalière, déclaration qui sera portée à la connaissance des tiers. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés (en particulier dans toute société du Groupe dont la Société fait partie («le Groupe»)) et de gérer, contrôler et développer ces participations.

3.2. De façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera directement ou indirectement utiles à la réalisation ou au développement de son objet social tout en restant à tout moment dans les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 relative aux sociétés holding et par des règlements en vigueur. En tant que société holding de financement, elle pourra emprunter pour réunir des fonds avec ou sans garantie en toute monnaie notamment par l'émission d'obligations et elle pourra accorder des prêts, avances, garanties et toute autre assistance financière, en vue de rencontrer les besoins de son Groupe.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée sous réserve des dispositions de l'article 26.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à quarante millions soixante-six mille quatre cent quatre-vingts (40.066.480,-) Dollars des Etats-Unis représenté par cinq cent mille huit cent trente et un (500.831) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts (80,-) Dollars des Etats-Unis chacune. En plus de la valeur nominale des actions, il a été payé une prime d'émission de trente-neuf millions quarante-huit mille cent soixante-cinq (39.048.165,-) Dollars des Etats-Unis.

5.2. Le capital autorisé de la Société est de quarante-huit millions des Etats-Unis (USD 48.000.000) représenté par six cent mille (600,000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 80,-) par action.

Art. 6. Modifications du capital

6.1. Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions de manière à augmenter le capital souscrit de la Société, dans les limites du capital autorisé total et ce périodiquement à son gré, et à accepter des souscriptions pour ces actions nouvelles pendant une période expirant cinq ans après la publication de l'acte du 24 août 1998 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La durée et l'étendue de l'autorisation ainsi conférée peuvent être étendues par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires quand il appartiendra.

6.2. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de chaque émission d'actions selon l'article 6.1 et pourra réaliser ces émissions par les moyens permis par la loi; il pourra notamment émettre des actions nouvelles sur conversion du bénéfice de la Société en capital et attribuer des actions entièrement libérées aux actionnaires au titre de dividendes.

6.3. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'émission d'actions durant la période prévue à l'article 6.1 sans qu'il soit conféré aux actionnaires un droit de souscription préférentiel.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration réalise une augmentation de capital au titre de ce qui précède, il en va prendre les mesures pour la modification de l'article 5 afin d'acter cette augmentation de capital et le conseil d'administration est également autorisé à prendre ou à faire prendre les mesures requises pour la publication d'une telle modification conformément à la loi.

6.5. Le capital autorisé et souscrit peut en outre être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Art. 7. Actions

7.1. Les actions de la Société seront émises sous la forme nominative.

Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, il pourra être mis à sa charge le coût de ces certificats supplémentaires.

La Société peut émettre des certificats temporaires dans la forme que le conseil d'administration déterminera.

7.2. Les actions nominatives de la Société seront inscrites au registre des actions qui sera tenu par la Société ou par les personnes désignées à cet effet par la Société, lequel registre contiendra le nom de chaque titulaire d'actions nominatives, son adresse telle qu'il l'aura notifiée à la Société et le nombre d'actions détenues par lui. Tout transfert d'une action nominative sera inscrit au registre des actionnaires.

7.3. Le transfert d'actions nominatives s'effectuera, sous réserve des dispositions qui précèdent, par l'inscription par la Société du transfert à la suite de la remise du certificat correspondant ensemble avec tout instrument de transfert acceptable à la Société.

7.4. Les paiements de dividendes se font, en ce qui concerne les actions nominatives par chèques adressés aux adresses figurant au registre des actionnaires aux agents financiers nommés par la Société à cet effet.

7.5. Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société son adresse à laquelle toute notification et information de la part de la Société pourront être adressées. Cette adresse sera inscrite au registre des actionnaires.

7.6. Au cas où un actionnaire nominatif ne fournit pas une telle adresse, la Société peut permettre que la notification soit inscrite au registre des actionnaires et l'adresse du titulaire sera dès lors considérée d'être celle du siège social de la Société ou telle autre adresse qui pourra être inscrite par la Société, quand il appartiendra, et ce jusqu'au moment où une autre adresse aura été fournie à la Société par cette personne. Toute personne peut à tout moment changer son adresse telle qu'elle figure au registre par voie d'une notification écrite à la Société à son siège social ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer.

7.7. Si un actionnaire peut établir à la satisfaction de la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, il pourra être établi à sa demande un duplicata aux conditions que la Société pourra déterminer en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise.

7.8. Des certificats mutilés ou endommagés pourront être échangés pour des certificats nouveaux sur décision de la Société. Les certificats mutilés ou endommagés seront remis à la Société et seront détruits.

Titre II. Administration et surveillance

Art. 8. Assemblées générales des actionnaires («assemblées générales»).

8.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.2. Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit indiqué dans la convocation faite par le conseil ou le commissaire. Les avis de convocation de toute assemblée générale devront être conformes à la loi quant à leur contenu et publication. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

8.3. (a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président de la Société ou, à leur défaut, par un administrateur choisi par le conseil. L'ordre du jour des assemblées générales est établi par le conseil et doit être indiqué dans l'avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et spéciales seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, actionnaire ou non, et qui sera élu par l'assemblée et à moins qu'un actionnaire présent en personne représenté par procuration ne désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

- (i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
- (ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée avait atteint le quorum; et
- (iii) si le quorum était atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés ne sera dressée que si une majorité des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée le décide. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à l'avis, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

8.4. Le conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à une assemblée et les conditions auxquelles les actionnaires au porteur seront autorisés à assister aux assemblées.

8.5. Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non.

8.6. Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée

générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 10. Assemblées générales extraordinaires

10.1. Toute assemblée générale convoquée pour modifier les présents statuts ou convoquée pour faire toutes choses relevant d'après la loi ou d'après les présents statuts d'une assemblée nécessitant de remplir certaines conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, sera appelée "assemblée générale extraordinaire".

10.2. Toutes les dispositions des présents statuts pourront être modifiées par une assemblée générale extraordinaire, à la condition que l'ordre du jour de cette assemblée contient le texte entier de la résolution proposée.

Titre III. Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 11. Administrateurs

11.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le conseil»).

11.2. Les administrateurs sont nommés pour une durée d'un an par l'assemblée générale des actionnaires, mais ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

11.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Président et Vice-Présidents du Conseil. Le conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par les administrateurs présents à la réunion.

Art. 13. Réunions du Conseil

13.1. Le conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

13.2. Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Un administrateur qui assiste de telle manière est considéré être présent à l'assemblée. Le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

13.3. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégraphe, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

13.4. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex ou télécopieur.

Art. 14. Pouvoirs du conseil

14.1. Le conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

14.2. Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou pour prendre toute disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas, expressément réservé à l'assemblée générale ou à l'assemblée générale extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

14.3. La Société se trouve engagée envers des tiers soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature d'un administrateur et du secrétaire, soit par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 16 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 15. Décisions du Conseil

15.1. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Les décisions du conseil seront retenues dans un procès-verbal signé par le président de l'assemblée.

15.2. Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

15.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le conseil.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil

16.1. Le conseil peut nommer des employés, y compris un secrétaire, pour accomplir les devoirs prévus par les présents statuts ou délégués par le conseil.

16.2. Le conseil peut déléguer, pour la gestion journalière, tout ou partie de ses pouvoirs à un comité exécutif ou autre comité ou comités, comprenant des administrateurs ou non, et à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents qui ne sont pas nécessairement actionnaires et pourra concéder pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents à sous-déléguer. Le conseil déterminera les pouvoirs et rémunérations spéciales relatifs à cette délégation de pouvoir.

16.3. S'il y a, pour la gestion journalière, délégation de pouvoir à un administrateur, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

16.4. Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix.

Art. 17. Intérêts des administrateurs

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de la Société ont des intérêts dans ou sont administrateur, associé, responsable ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

17.2. Tout administrateur ou employé qui est administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires, ne pourra pas, à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur des affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

17.3. Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 18. Indemnité et Responsabilités.

18.1. Sous réserve des dispositions de l'article 18.3 chaque administrateur, et autre responsable, salarié ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du conseil sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, responsable, salarié ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, responsable, salarié ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 18.3 (a)) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, le responsable, le salarié ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 18.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou responsable d'une société, de laquelle la Société est directement ou indirectement actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

18.2. Sous réserve des dispositions de l'article 18.3 aucun administrateur, responsable, salarié ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, serviteur ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du conseil, pour la Société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

18.3. (a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages

(i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage a résulté d'un manquement aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou de ces statuts, à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

b) Si une partie de l'article 18.1 ou 18.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 19. Commissaire aux Comptes

19.1. La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

19.2. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à la réélection ou à l'élection de son successeur.

19.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

Art. 20. Rémunération des administrateurs et commissaires. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaires des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Titre IV. Année sociale, situation financière, attribution des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Situation financière

22.1. A la fin de chaque exercice, le conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

22.2. Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 23. Approbation des comptes

23.1. L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

23.2. Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement envers la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 24. Attribution des bénéfices

24.1. Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

24.2. De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

24.3. La disposition du solde des bénéfices nets, après le prélèvement affecté à la réserve légale, ensemble avec toutes autres réserves distribuables, sera déterminée par l'assemblée générale sur les propositions soumises par le conseil d'administration. Ces propositions pourront comporter en outre l'établissement et le maintien de réserves, la distribution de dividendes pari passu aux actionnaires ainsi que le report en avant.

24.4. Tous dividendes distribués seront payés aux endroits et à l'époque déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute monnaie et peut déterminer le taux de conversion des dividendes en la monnaie de paiement.

24.5. Aucun dividende ne pourra être distribué si la Société ne remplit pas les conditions de distribution déterminées par la loi.

Art. 25. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire pourra à tout moment décider de dissoudre la Société sur proposition du conseil d'administration. Par suite de la dissolution de la Société, l'assemblée générale déterminera le mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs qui réaliseront les avoirs de la Société et de payer ses dettes. Le résultat net de ces mesures après paiement de toutes les dettes sera utilisé comme suit:-

26.1. dans la mesure disponible, par le paiement aux porteurs d'actions d'un montant par action égal à la valeur nominale de l'action;

26.2. ensuite, tout surplus sera payé aux actionnaires de telle manière que chacun recevra la proportion du restant qui s'établit entre le nombre d'actions détenues par lui et le nombre total d'actions ordinaires encore émises.

Titre VI. Généralités**Art. 27. Procédures d'urgence**

27.1. Le conseil sera habilité à prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires pour assurer la défense et la protection des engagements, des biens et actifs de la Société, ainsi que des intérêts de ses actionnaires contre toute perte ou dommage résultant de situations d'urgence ou de menaces au niveau international ou national, de guerres, de révolutions, d'expropriations, de confiscations de bien ou d'autres événements, restrictions ou catastrophes naturelles affectant - serait-ce potentiellement - lesdits engagements, biens, actifs ou intérêts, sans égard à l'intérêt de la Société. Ni la Société, ni aucun actionnaire ou créancier de celle-ci ne seront habilités à exercer une quelconque action contre le conseil ou la société pour voir écarter ou déclarer nulle une quelconque desdites dispositions, sauf s'il peut être prouvé que:-

(a) celles-ci ne tiennent pas compte des intérêts des actionnaires de la Société pour la période considérée;

(b) celles-ci ne tiennent pas compte des prétentions de tous les créanciers ou autres personnes ayant pour la période considérée formulé des prétentions de bonne foi à l'encontre de la Société.

27.2. Sans que la présente disposition limite en quoi que ce soit la généralité de l'article 27.1, une disposition que le conseil prendra en application de cet article pourra prendre la forme d'un arrangement ou accord (pouvant être conclu sous ou régi par une loi autre que la loi luxembourgeoise) visant à transférer la propriété de et/ou un titre sur tout ou partie des avoirs de la Société (y inclus toute forme de propriété, droits ou actions) à une ou plusieurs fiduciaires, agents ou trustees», pouvant être des personnes physiques ou morales, domiciliées ou résidant hors du Luxembourg, pour qu'ils

détiennent ces avoirs en tant que fiduciaire, agent ou trustee pour la compte de la Société ou autrement, quelque soit l'intérêt de la Société, selon les termes et conditions que le conseil déterminera comme étant appropriés.

27.3. Si les conditions définies à l'article 27.4 sont remplies, le siège social sera transféré automatiquement, sans que ne soit exigé aucun autre accord ou approbation, en tel lieu hors du Luxembourg que le conseil aura jugé adéquat au moment où les conditions seront remplies et la nationalité de la Société sera modifiée en conséquence.

27.4. Les conditions pour que le siège social et la nationalité de la Société puissent être modifiés en application de l'article 27.3 sont que:

(a) une situation d'urgence nationale ou internationale, une guerre, une révolution, une expropriation, une confiscation ou un(e) autre événement, restriction ou catastrophe naturelle soient survenues ou menacent de survenir affectant effectivement ou potentiellement les activités, biens, actifs (et intérêts) de la Société ou les intérêts de ses actionnaires, et

(b) le conseil ait fait une déclaration à cet effet (indiquant le nouveau siège social prévu pour la Société).

27.5. Lors de tout transfert du siège social en application de l'article 27.3, le conseil devra:

(a) amender les statuts de façon à enregistrer le transfert du siège social et apporter auxdits statuts toutes les autres adaptations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la loi du pays dans lequel sera implanté le nouveau siège social;

(b) notifier sa déclaration aux actionnaires et prendre les mesures nécessaires pour la faire connaître aux tiers intéressés.

Art. 28. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que la loi du 29 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de cet acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite de cet acte, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Cleaver et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. LAC/2010/10778. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010038345/691.

(100037905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Assuma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010037696/13.

(100036544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

AREA PP France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010037686/11.

(100036801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

AREA PP France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010037688/11.

(100036799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

CMOS Vision A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.336.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 64/2009 rendu en date du 25 février 2009, confirmé en appel par arrêt du 28 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- CMOS VISION A.G., avec siège social à L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, inscrite au RCS sous le numéro B 100.336.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

30, route de Gilsdorf, L-9234 Diekirch

Avocat à la Cour, le liquidateur

Référence de publication: 2010038441/19.

(100037511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Med Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 78.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010037697/13.

(100036579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

JCL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 21, Buurebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 105.971.

L'an deux mil neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Jean-Claude LAURENT, entrepreneur, demeurant à B-1701 Itterbeek, Ninoofse Steenweg 533, Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:
 - que la société à responsabilité limitée JCL Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 531 du 3 juin 2005, non modifiée à ce jour;
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 105971;
 - qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;
 - que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "JCL" avec siège social à Doncols;
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège de la société de Doncols à L-9676 Noertrange, 21 Buurebiërg et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts, tant dans la version anglaise que française, comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 1).** The registered office is established in the commune of Winseler."

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Laurent, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 novembre 2009 - WIL/2009/959 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} décembre 2009.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010038358/41.

(100038259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Spinta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 132.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037717/11.

(100036409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Med Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 78.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010037698/13.

(100036580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 65.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010037699/13.

(100036581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Rutley European Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Rutley European Property Holdings S.à r.l.
Frank W.J.J. Welman
Gérant B

Référence de publication: 2010037702/14.

(100036226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

T.M.D. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010037844/14.

(100037613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

KLC Holdings V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS V S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010037714/12.

(100036235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 24.724.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Lena Lascari / Vincenzo Lomonaco

Administrateur Délégué / Directeur Général

Référence de publication: 2010037715/12.

(100036320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finter Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010037716/13.

(100036356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Energio Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 129.768.

La soussignée, VIP Global (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège et ses bureaux au 1, rue Belle-Vue, L-7516 Rollingen (Mersch), dénonce le siège situé au:

1, rue Belle-Vue, L-7516, Rollingen (Mersch), de la société:

Energio Trans Sàrl

R.C. Luxembourg, Section B, numéro 129.768

A effet du 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, 12 mars 2010.

VIP Global (Luxembourg) Sàrl

J.E. Vrolijk

Gérant

Référence de publication: 2010037773/17.

(100036746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 61.171.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2010037719/12.

(100036463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 102.372.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour TABAGRO SARL
Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010037721/12.

(100036516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Society Objects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 88.968.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 27th 2009, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Niklas BJÖRKMAN, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND SA as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 27 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Niklas BJÖRKMAN, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010038485/19.

(100037313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Sitcom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.303.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SITCOM HOLDING S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010037722/12.

(100036487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Maritza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.186.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARITZA S.A.

Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010037723/12.

(100036486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**BGP Z Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.020.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97795, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 February 2010.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122020, incorporated pursuant to a deed of Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 02 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 30 on 23 January 2007 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l." into "BGP Z Portfolio S.à r.l."
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l." into "BGP Z Portfolio S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" Art. 1. Form - Corporate Name. "There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BGP Z Portfolio S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2010.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122020, constituée suivant un acte de Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg du 02 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 30 le 23 janvier 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l." en "BGP Z Portfolio S.à r.l."
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifié au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l." en "BGP Z Portfolio S.à r.l."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BGP Z Portfolio S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10043. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010039218/112.

(100038957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 février 2010

1. M. François BENFEGHOUL a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

2. M. Arnaud SCHREIBER, employé privé, né le 8 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6780 Hondelange (Belgique), 26, rue Saint Nicolas, a été nommé comme délégué à la gestion journalière de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Benoît LEJEUNE, employé privé, né le 10 août 1978 à Liège (Belgique), demeurant à B-6640 Vaux-Sur-Sûre (Belgique), 65D, Morhet, a été nommé comme délégué à la gestion journalière de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Les délégués à la gestion journalière pourront valablement engager la Société, y compris sur le(s) compte(s) bancaire (s) de la Société, par leur signature conjointe avec un autre délégué à la gestion journalière ou avec un membre du conseil d'administration.

5. M. Moyse DARGAA, conseil économique, né le 1^{er} septembre 1970 à Liège (Belgique), demeurant à L-8019 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 72, rue du Bois, a été nommé comme administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. La société anonyme MAZARS, R.C.S. Luxembourg B n° 56.248, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été nommée comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 08 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

Référence de publication: 2010038221/29.

(100037169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 960.374.357,86.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of January.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Setfirst Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr. Régis Galiotto, clerk of the notary, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 January 2010.

A copy of such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 73 232, incorporated as a "société anonyme" by deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 26 October 1999 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-138 dated 11 February 2000, and lastly converted into a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, on 23 December 2009 with effect on 1st January 2010 to be published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 51,425,212 (fifty one million four hundred twenty five thousand two hundred twelve) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the conversion of the currency of the share capital of the Company from USD into GBP;
3. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association;
4. Approval of the amendment of the financial year of the Company and of the subsequent termination of the financial year of the Company as at 14 January 2010;
5. Approval of the subsequent amendment of articles 17 and 18 of the Company's articles of association in order to reflect the new financial year pursuant to résolution 4 above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the currency in which the Company's share capital is expressed and to convert, with effect on this day at midnight, the currency of the share capital of the Company of an amount of USD 1,558,610,752.86 (one billion five hundred fifty eight million six hundred ten thousand seven hundred fifty two United States Dollars and eighty six cents) to GBP 960,374,357.86 (nine hundred sixty million three hundred seventy four thousand three hundred fifty seven Great Britain Pounds and eighty six pence) using the USD/GBP exchange rate of 1.62292 being the average of the USD/GBP exchange rates applied to intra-group transactions accomplished during the last few days and achieved externally with the group's banks (the "Conversion").

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Conversion described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association (the "Articles") so that to read as follows with effect on this day at midnight:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 960,374,357.86 (nine hundred sixty million three hundred seventy four thousand three hundred fifty seven Great Britain Pounds and eighty six pence), represented by 51,425,212 (fifty-one million four hundred twenty-five thousand two hundred twelve) shares without nominal value".

Fourth resolution:

It is resolved to amend the closing date of the financial year of the Company from 31 December to 14 January and consequently to terminate the current financial year of the Company on 14 January 2010 at midnight.

As a consequence of the foregoing, each subsequent financial year of the Company shall now begin on 15 January and end on 14 January.

Fifth resolution:

As a consequence of résolution 4 above, it is resolved to amend articles 17 and 18 of the Articles as follows:

Article 17 of the Articles is amended as follows:

" **Art. 17. Financial year.** The Company's financial year begins on 15 January and closes on 14 January of each subsequent year ".

The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows (the following paragraphs remaining unchanged):

" **Art. 18. Balance-sheet.** Each year, as of 14 January, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association related to the conversion of its share capital and the change of its financial year, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

Setfirst Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, Royaume-Uni ("Associé Unique"), ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 janvier 2010.

Une copie de cette procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- la comparante est associée unique de "GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.L", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 73 232, constituée sous forme de société anonyme par acte notarié reçu par Joseph Elvinger le 26 octobre 1999 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-138 du 11 février 2000, et dernièrement convertie en société à responsabilité limitée par acte notarié reçu par Joseph Elvinger, le 23 décembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 devant être publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II.- Que les 51.425.212 (cinquante-et-un millions quatre cent vingt-cinq mille deux-cent douze) parts sociales sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la conversion de la devise du capital de la Société d'USD en GBP;
3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
4. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société et de sa clôture subséquente le 14 janvier 2010;
5. Approbation de la modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société afin de refléter le nouvel exercice social en vertu de la résolution 4 ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé et de convertir, avec effet ce jour à minuit, la devise du capital social de la Société d'un montant de 1.558.610.752,86 USD (un milliard cinq cent cinquante-huit millions six cent dix mille sept cent cinquante-deux dollars américains et quatre-vingt-six cents) en 960.374.357,86 GBP (neuf cent soixante millions trois cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept livres sterling et quatre-vingt-six pence) utilisant le taux de change USD/GBP de 1,62292 étant la moyenne des taux de change USD/GBP appliqués aux transactions intragroupe accomplies ces derniers jours et déterminés par les banques du groupe (la "Conversion").

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et la Conversion décrite ci-dessus ayant été entièrement réalisée, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société (les "Statuts") pour être lu comme suit, avec effet ce jour à minuit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 960.374.357,86 GBP (neuf cent soixante millions trois cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept livres sterling et quatre-vingt-six pence), représenté par 51.425.212 (cinquante-et-un millions quatre cent vingt-cinq mille deux-cent douze) parts sociales sans valeur nominale".

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 14 janvier et de clore consécutivement l'exercice social en cours le 14 janvier 2010 à minuit.

En conséquence de ce qui précède, tout exercice social subséquent de la Société commencera le 15 janvier et prendra fin le 14 janvier.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution 4 ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 17 et 18 des Statuts comme suit:

L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

" **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 15 janvier et se termine le 14 janvier de chaque année".

Le premier paragraphe l'article 18 des Statuts est modifié comme suit (les paragraphes suivants restant inchangés):

" **Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à partir du 14 janvier, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la modification de ses statuts concernant la conversion de son capital social et le changement de son exercice social, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2828. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010039069/170.

(100038318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Noetrib Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010037728/11.

(100036468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Optimo Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2010037729/12.

(100036613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Le Chapitre Immobilier S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.831.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Spécialisée tenue à Luxembourg, le 26 mai 2009

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

Les actionnaires décident de rayer de son poste de commissaire aux comptes la société BDO Compagnie Fiduciaire, numéro d'immatriculation B 71.178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Asyris S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2010038511/17.

(100037538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

De Ville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
Signature

Référence de publication: 2010037731/12.

(100036608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

3V Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 67.800.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010037732/13.

(100036626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Ameria Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 151.856.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Monsieur Arnaud SIMONET, employé de banque, né à Neufchâteau (France), le 22 juillet 1975, demeurant à F-67300 Schiltigheim, 12 rue Ungemach,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "AMERIA LUXEMBOURG S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de publication, toutes créations web, l'organisation d'événements, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Arnaud SIMONET, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
2. Monsieur Julien BATTU, gérant de société, né à Epinal (France), le 10 janvier 1975, demeurant à F-57300 Hagondange, 15, rue du Presbytère, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. DOSTERT - J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2010. Relation: GRE/2010/833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039179/114.

(100038556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cofre S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.544.

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COFRE S.A.", une société anonyme, constituée suivant acte notarié dressé en date du 07 décembre 1992, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en 1993 sous le numéro 144 et page 6905,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 42 544, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 18 janvier 2010, en voie d'être formalisé et publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) à un montant de NEUF CENT MILLE EUROS (900'000.-EUR) par la création et l'émission de seize mille (16'000) actions nouvelles supplémentaires, chacune avec une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- De constater que deux (2) des actionnaires existants ont renoncé, dans la mesure nécessaire, à leur droit préférentiel de souscription à la souscription de actions nouvelles et de décider d'accepter la souscription et la libération intégrale et en numéraire de la totalité des actions nouvelles par les autres actionnaires existants: (i) Monsieur Carlos Alberto PIMENTA, demeurant à Quinta do Alto, Rua de Mealha, Manique, P-2645-520 Alcabideche (Portugal), à concurrence de deux mille neuf cent soixante (2'960) actions nouvelles; (ii) Monsieur Henri Charles Jean BAGUENIER, demeurant au 18 rue Jean l'Aveugle, L-1148 LUXEMBOURG, à concurrence de deux mille neuf cent soixante (2'960) actions nouvelles; (iii) Monsieur Ottavio LAVAGGI, demeurant à Richmond, Bequia, St. Vincent and The Grenadines (West Indies), à concurrence de neuf mille neuf cent soixante (9'960) actions nouvelles et (iv) la société "NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, à concurrence de cent vingt (120) actions nouvelles, toutes ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

3.- Décision de modifier l'article cinq, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt mille (20'000) actions représentant l'intégralité du capital social fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) à un montant de NEUF CENT MILLE EUROS (900'000.-EUR) par apport en numéraire de la somme à due concurrence et par la création et l'émission de seize mille (16'000) actions nouvelles supplémentaires, chacune avec une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des seize mille (16'000) actions nouvelles, les actionnaires suivants:

(i) Monsieur Carlos Alberto PIMENTA, demeurant à Quinta do Alto, Rua de Mealha, Manique, P-2645-520 Alcabideche (Portugal),

à concurrence de deux mille neuf cent soixante (2'960) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action;

(ii) Monsieur Henri Charles Jean BAGUENIER, demeurant au 18 rue Jean l'Aveugle, L-1148 LUXEMBOURG,

à concurrence de deux mille neuf cent soixante (2'960) actions nouvelles, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action;

(iii) Monsieur Ottavio LAVAGGI, demeurant à Richmond, Bequia, St. Vincent and The Grenadines (West Indies),

à concurrence de neuf mille neuf cent soixante (9'960) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action, et

(iv) la société "NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

à concurrence de cent vingt (120) actions nouvelles, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action,

les deux (2) autres actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncer à leur droit de souscription préférentiel, lors de la prédate souscription des actions nouvellement émises par la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale des quatre (4) souscripteurs susnommés,

en vertu de quatre (4) procurations lui données, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare, au nom et pour compte des quatre (4) souscripteurs susnommés, souscrire les seize mille (16'000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action, chacun le nombre pour lequel il a été admis e déclare libérer, au nom des mêmes souscripteurs, entièrement par un versement en numéraire chaque action nouvelle émise par la Société.

La preuve de ce paiement de la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et DECIDE que cet article CINQ (5), premier alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Premier alinéa. "Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT MILLE EUROS (900'000.- EUR) représenté par trente-six mille (36'000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Déclaration - Frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la dite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2010. Relation: EAC/2010/1773. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039194/117.

(100038872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

3V Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.800.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010037733/13.

(100036625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Kawai Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.844.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour KAWAI PARTICIPATION SARL, société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010037734/13.

(100036624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Finpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037735/12.

(100036621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Monalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 25 novembre 2009 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

TJC Consulting S.A. avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg	62 parts
Mme Monica BRUGNOLI demeurant au 24, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Schadek	62 parts
Total:	124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010038157/16.

(100037226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Laumor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, qui remplacent la version déposée antérieurement le 29/04/2009 - LO90060869.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010037739/13.

(100036738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Green Start 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 151.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Headstart S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, here represented by its manager, Mr Christophe Gaul, managing director, professionally residing at Luxembourg.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Green Start 111 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Heads-tart S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of one manager.

2) The Company shall have its registered office at 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le troisième jour de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Headstart S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, ici représentée par son gérant, Monsieur Christophe Gaul, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Green Start 111 S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société. Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Headstart S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la

somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR1.300.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Mr Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature d'un seul gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. GAUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10739. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037790/334.

(100036501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010037857/14.

(100037607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

NoLimit Tuning Team, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg F 8.266.

STATUTS

Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée NoLimit Tuning Team.

Art. 2. Le siège social de l'association est à la Brasserie Villa Hadir, 51, rue Emile Mark, L-4620 Differdange.

Art. 3. La durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but:

- De rassembler des personnes de tout âge passionnées par les voitures
- D'organiser un maximum d'activités

Administration: Comité & Membres

Art. 5. L'association est administrée par un comité composé de 4 membres au moins et de 6 membres au plus, dont les fonctions suivantes:

- un président
- un vice-président;
- un secrétaire;
- un trésorier;
- des membres.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale. Les candidatures y relatives doivent parvenir au président ou au secrétaire avant le début de l'assemblée.

La durée du mandat des membres du comité est de 5 années. Les membres sortants sont rééligibles.

Le renouvellement du comité se fait à moitié chaque année.

Le président et le secrétaire étant cependant de suite en fonction pour une durée de deux ans, le vice-président et le trésorier par contre pour une année. En cas de la réélection de ces quatre postes au sein du comité, leur mandat est chaque fois d'une durée de deux ans.

Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. Les membres du comité procèdent à la répartition des charges au sein du comité.

En cas de vacance de poste au cours de l'année, le comité peut provisoirement coopter un nouveau membre, qui devra alors être confirmé à ce poste par la prochaine assemblée générale.

Art. 6. Le comité dirige l'association dans le cadre des dispositions statutaires ainsi que des dispositions prises par l'assemblée générale.

Il se réunit aussi souvent que les affaires courantes et la gestion de l'association l'exigent sur convocation par le secrétaire à la demande du président ou de trois membres au moins qui doivent alors présenter un ordre du jour.

Le comité est compétent pour tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts.

Il ne peut prendre des décisions que si au moins la moitié des membres est présente. En cas de partage de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 7. Le président dirige les séances du comité et les assemblées générales.

En cas d'empêchement du président, le vice-président remplit ces fonctions, et en cas d'empêchement du vice-président, le plus ancien membre du comité (en cas de même ancienneté pour deux ou plusieurs membres ce sera le plus âgé) assumera cette tâche.

Art. 8. Les activités du comité ainsi que des membres de l'association sont réalisés à titre honorifique et ne donnent lieu à aucune indemnité.

Art. 9. Est admissible comme membre, toute personne qui en manifeste la volonté, qui est prête à observer les présents statuts et qui est agréée par le comité. Par décision du comité, l'admission pourrait être constatée éventuellement par la remise d'une carte de membre.

Art. 10. La valeur de la carte de membre annuelle sera fixée par l'assemblée générale sur proposition du comité.

Art. 11. La qualité de membre se perd par:

- sa démission;
- le non-paiement de la carte de membre dans le délai de trois mois;
- l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour des motifs graves.

Dans ce dernier cas, l'assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix, après que l'intéressé ait eu l'occasion de donner ses explications. Le comité peut prononcer la suspension temporaire avec effet immédiat, dans l'attente de la décision de l'assemblée générale.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des montants versés.

Les membres du comité absents sans excuse à plus de trois réunions consécutives sont considérés comme démissionnaires.

L'Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est l'organe compétent pour:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du comité;
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- l'exclusion d'un membre de l'association;

- la dissolution de l'association;
- la nomination de réviseurs de caisse.

Art. 13. L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation écrite adressée au plus tard 2 jours à l'avance. L'ordre du jour y doit être joint.

Art. 14. Le comité peut convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire, et elle doit le faire lorsque 1/3 des membres en font la demande motivée par écrit. Dans ce dernier cas, seul les points ayant provoqué la réunion figurent à l'ordre du jour.

Art. 15. Tous les membres disposent du droit de vote à l'assemblée générale et les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où les présents statuts stipulent autrement.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est clairement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit la moitié des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité de la moitié des voix.

Si la moitié des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourrait être convoquée, qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents. Toutefois, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 17. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que lors d'une assemblée générale extraordinaire. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des membres présents.

En cas de dissolution, l'actif net de l'association sera versé à l'office social de la commune de Differdange.

Le financement

Art. 18. Les ressources financières proviennent:

- des cartes de membres;
- des subsides et subventions;
- des produits des fêtes et manifestations diverses organisées par l'association;
- des dons.

Art. 19. La gestion des fonds est contrôlée par deux réviseurs de caisse, non-membres du comité, approuvés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 20. Ont droit d'engager valablement l'association sur la base de signatures conjointes: le président, le vice-président, le secrétaire ainsi que le trésorier.

La signature du trésorier doit figurer sur chaque document de toute opération bancaire.

Divers

Art. 21. Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constituante du 01.01.2010. Ils entreront en vigueur après leur acceptation par le conseil communal de Differdange.

Differdange, le 20.01.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010037786/101.

(100036733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Dolce & Piccante Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 30, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.769.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le premier mars.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pietro GENTILE, ouvrier, né à Savelli (I), le 27 mai 1962, demeurant à L-3636 Kayl, 30 rue de l'Eglise
- 2) Madame Patrizia VIRDUZZO, sans état, née à Gioia Del Colle (I), le 12 octobre 1969, demeurant à L-3636 Kayl, 30 rue de l'Eglise

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "DOLCE & PICCANTE SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Kayl. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérantes.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un restaurant pizzeria et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Pietro GENTILE, préqualifié	50 parts
2) Madame Patrizia VIRDUZZO, préqualifiée	50 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille cinq cent euro (12.500.-€), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt cinq euro (1.125.-€).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- *gérant administratif:*

Madame Patrizia VIRDUZZO, préqualifiée

- *gérant technique:*

Monsieur Pierre HUREL; cuisinier, né à Tarascon sur Ariège (F), le 8 septembre 1958, demeurant à L- 3560 Dudelange, 10, rue des Saules.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-3636 Kayl, 30 rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: GENTILE, VIRDUZZO, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 mars 2010. Relation: EAC/2010/2503. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 09 mars 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010037783/63.

(100036404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

S.e.c.s. Europe Terroirs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9637 Bockholtz (Goesdorf), 1, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 151.766.

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les soussignés Monsieur Lionel Vignol, sommelier traiteur, demeurant à 4681 Hermalle sous Argenteau, rue Delwaide 10/11, Belgique, associé commanditaire,

et Monsieur Abalgrand Jean, pensionné, demeurant à 537, Grand Rue, 34750 Saint Bazuille de Putois, France, associé commandité

Il a été constitué en date du 15 janvier 2010 une société en commandite simple, S.E.C.S. Dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 2. La dénomination de la société est S.E.C.S. EUROPE TERROIRS

Art. 3. La société a pour objet l'import export des produits du terroir et de manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 1 AM DUERF L-9637 BOCKHOLTZ (GOESDURF), LUXEMBOURG. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'une associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 10.000€ (dix mille) représenté par une part. Les parts ont été souscrites par Monsieur Lionel Vignol, préqualifié, une part 10.000 €

Total une part 10.000 €

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par l'associé commandité dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée générale des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que notifiée.

Art. 13. Les associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements et moins values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice annuel de la société.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales afférentes.

Lionel Vignol / Jean Abalgrand
Le commanditaire / Le commandité

Référence de publication: 2010037785/59.

(100036349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Azrou Butterflies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 4, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 151.764.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Ghislain Joseph DEHEM, ingénieur, né à Tournai (Belgique), le 24 mars 1956, demeurant à L-9376 Munsbach, 5, rue de Beyren;

2.- Madame Khadija OUGGAHI, mère au foyer, née à Azrou (Maroc), le 28 juillet 1974, épouse de Monsieur Marc MANDERSCHIED, demeurant à Luxembourg, 10, rue de Bonnevoie;

3.- Madame Mariya OUGGAHI, serveuse, née à Azrou (Maroc), le 2 juin 1980, épouse de Monsieur Calogéris LA-VECCHIA, demeurant à B-6791 Athus, 57/11 Grand-Rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les status d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Azrou Butterflies Sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Itzig. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une Brasserie-Café, ainsi que d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EURO 12.500) représenté par 100 parts sociales de cent vingt-cinq euro (EURO 125) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Alain DEHEM, prèdit:	33 parts
- Madame Khadija OUGGAHI, prèdite:	33 parts
- Madame Mariya OUGGAHI, prèdite:	34 parts
TOTAL	100 parts

Ces parts ont été intègralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUROS 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociale sont librement cessibles entre associés. Elles peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tous moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractes en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celle-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de façon suivante:

- Huit pour cent (8,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- Le solde restera à libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (EUROS 1.000.-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5950 Itzig, 4, rue de Bonnevoie
- Est nommée gérante technique Madame Khadija OUGGAHI, prédite.
- Est nommée gérante administrative Madame Mariya OUGGAHI, prédite. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérantes.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dehem, Ouggahi, Ouggahi, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 1^{er} mars 2010. Relation: EAC/2010/2378. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 mars 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010037780/79.

(100036331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 16 Mars 2010

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-1882 Luxembourg, 12 Rue Guillaume Kroll,

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weather Investments II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010039010/14.

(100038064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

De Varen, Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 110.476.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010037727/11.

(100036474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

CP One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038987/10.

(100037772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Gil Motor Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 124.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038985/10.

(100037778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Dresdner Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 7.589.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Georgi / Dr. C. de Crozals.

Référence de publication: 2010038984/10.

(100037718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Shopping City Zagreb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038983/10.

(100037733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.
